

ÉCOLE FONDAMENTALE ÉCOLE PRIMAIRE

Rue des Résédas 47 & 51 1070 Anderlecht 02/5216373

www.imifondamental.be

Anderlecht, le 21 septembre 2021

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Depuis plusieurs années, vous êtes nombreux à souhaiter que votre enfant puisse venir à vélo à l'école. Toutefois et comme vous le savez, notre population scolaire a fortement augmenté ces dernières années et nos espaces de vie, à l'intérieur de l'école se sont réduits.

Dès lors, il n'y a pas de possibilité de pouvoir stationner son vélo toute la journée à l'intérieur de l'école et faute de pouvoir répondre positivement à tous les enfants et par équité, nous ne permettons aujourd'hui à aucun de nos élèves de venir à vélo à l'école. Cette situation ne nous convient pas car elle va l'encontre de notre souhait d'améliorer la mobilité dans le quartier de notre école et de permettre aux futurs citoyens que sont vos enfants, de prendre l'habitude de privilégier un mode de déplacement alternatif à la voiture.

Devant cette difficulté et souhaitant vraiment rencontrer la demande des parents, des enfants et de plusieurs professeurs, nous avons entamé en octobre 2019, des discussions avec la commune afin d'envisager le placement de boxes à vélos sécurisés non pas dans l'école mais bien en dehors de notre école.

Notre premier projet était de placer deux grands boxes à vélos de 48 places chacun, dans le parc situé en face de notre école et en bordure de celui-ci afin de ne déranger personne. Un boxe pour notre école et un autre boxe pour les élèves de l'école néerlandophone IMO et les élèves de l'école secondaire IMI.

Dans un premier temps, la commune a marqué son accord sur le fait de placer des parkings à vélos sécurisés sur la voie publique et fort de cet accord, nous avons introduit une demande de subsidiation auprès de la Fondation Roi Baudouin dans le cadre du fonds "Bike in Brussels" qui soutient toutes les initiatives en faveur de la promotion de l'usage du vélo en ville.

En février 2020, nous avons été informé que notre projet avait été retenu et que notre école pouvait bénéficier d'un soutien financier de près de 80.000,00 EUR pour acquérir et placer ces deux boxes à vélos de 48 places chacun.

Malheureusement, c'est également à ce moment là que le discours de la commune a changé! Il n'était plus question de placer des abris à vélos dans le parc et nous devions nous rabattre sur la voirie et placer des boxes style "boite à pains". Sachant qu'un boxe à vélo ne peut contenir que 5 vélos au maximum, nous aurions du placer 20 boxes en voirie, en lieu et place du stationnement auto pour retrouver le nombre de places subsidiés par la Fondation Roi Baudouin.

Chacun comprendra que ce scénario était pour nous inenvisageable car nous ne souhaitions pas nous mettre tout un quartier à dos en supprimant un nombre important de places.

Nous nous sommes rabattus sur un nombre de 11 boxes à vélos. 8 boxes côté école francophone et 3 boxes côté école néerlandophone.

Après de nombreux mois de négociation avec la commune, nous avons appris que c'était la Région bruxelloise qui était compétente pour nous octroyer le permis d'urbanisme nous autorisant l'installation des 11 boxes.

La demande de permis a été déposée auprès de la Région au mois de mai 2021. Il y a quelques jours, la Région bruxelloise a rendu son verdict et, preuve qu'il y parfois discordance entre les discours des politiques nous poussant à l'usage du vélo et les actes de l'administration, elle vient de torpiller le projet puisqu'elle délivre le permis d'installation de boxes à vélos sécurisés sur la voie publique avec une condition inédite et impayable : les demandeurs devront rendre le sol sous les abris à vélos, perméable à l'eau! Concrètement, nos écoles devraient désasphalter à leurs frais, une partie de la voirie et remplacer le revêtement actuel par des pavés, par exemple!

Voilà sans conteste et dans l'état, une manière habile de nous refuser cet aménagement!

Voilà qui fait tache en pleine semaine de la mobilité et alors que les discours moralisateurs voire culpabilisants nous poussent à opter pour des modes de déplacements alternatifs.

Alors que la commune d'Anderlecht avait tout à gagner avec une solution clé sur porte, pour améliorer la mobilité dans un quartier saturé, pour laquelle elle ne devait pas débourser un euro, elle a avancé de multiples exigences qui ont finalement été très largement contredites voire refusées par la Région.

Dans la série « fais ce que je dis mais pas ce que je fais », il est à noter qu'il y a plusieurs mois, la commune d'Anderlecht a placé un boxe à vélos au bout de la rue des Résédas (en face de la pharmacie), en ne respectant évidemment aucun des aménagements qu'elle avait pourtant exigés de nos écoles. Dans le même genre, nous constatons qu'aucun abri à vélos placés dans la région bruxelloise, généralement en voirie ou sur des larges trottoirs, ne possède un sol perméable à l'eau!

Cette dernière condition étant impayable et à défaut d'un assouplissement sans doute illusoire de fonctionnaires régionaux qui nous apparaissent complétement déconnectés de la réalité, les élèves et les professeurs de l'IMI et de l'IMO continueront donc à utiliser la voiture comme mode de déplacement et nos écoles perdront les 80.000,00 EUR obtenus dans le cadre du fonds « Bike in Brussels ». Un grand pas pour la mobilité et un bel exemple pour nos enfants.

Si vous souhaitez nous soutenir dans notre projet d'installer des boxes à vélos sécurisés aux abords de notre école et permettre ainsi à nos élèves de venir en vélo à l'école, nous avons besoin de vous pour tenter de faire infléchir les autorités bruxelloises dans leur volonté de nous imposer des conditions impayables et irréalisables. Nous vous invitons massivement à signer la pétition en ligne ci-jointe : https://www.mesopinions.com/petition/enfants/placement-velos-boxes-securises-devant-ecoles/158318

Merci à tous de votre soutien pour le bien de nos enfants.